

Le modèle économique de la SAS CoWatt

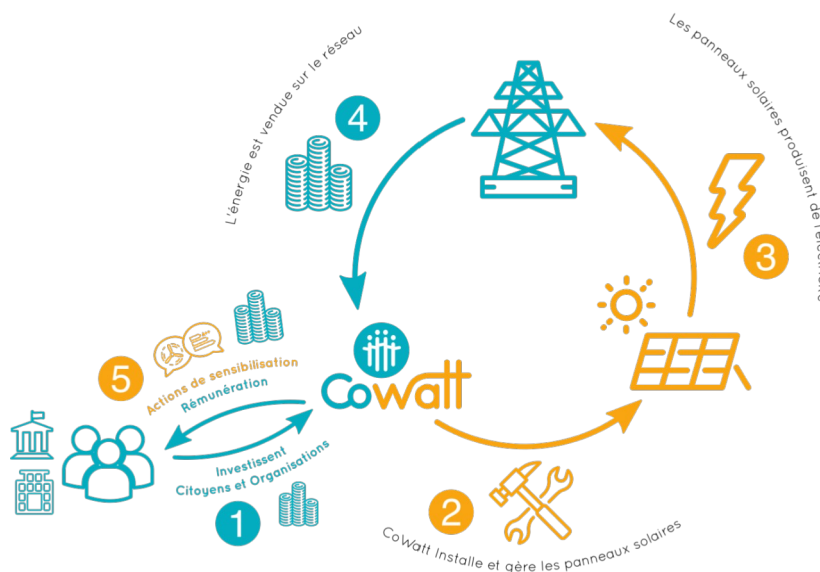


Rentabiliser les petites installations photovoltaïques

Les citoyens qui se regroupent pour produire de l'électricité photovoltaïque (PV) doivent s'appuyer sur une société pour financer puis gérer leur projet. Or, les coûts fixes engendrés par la gestion de cette société dépassent souvent le seuil de rentabilité des petits projets PV.

La diminution rapide du tarif d'achat depuis 2010 a en effet fortement limité les opportunités rentables de produire collectivement de l'électricité photovoltaïque sur de petites toitures.

En créant la Société CoWatt pour mutualiser les projets, les associations Alisée et Elise ont souhaité donner la possibilité à des projets citoyens de trouver cette rentabilité qui leur manquait : Frais d'exploitation, expertise comptable, prêts bancaires, frais d'installation... les coûts sont optimisés pour permettre aux projets de se réaliser.



Une montée en puissance progressive

Le modèle économique de la SAS CoWatt est encore théorique. Il s'appuie sur des hypothèses solides mais reste indicatif et incertain.

Ce modèle dépend de facteurs divers, tels que l'évolution du tarif d'achat ou le progrès technologique. Il est également très lié au degré d'implication des membres des communautés locales, à la fois sur leur territoire mais aussi à l'échelle du « mouvement CoWatt » (participation au Comité de Pilotage, à des groupes de travail etc.).

A mesure que la puissance installée va augmenter, il est prévu que les revenus compensent puis dépassent les coûts fixes liés à la gestion et à l'exploitation de la société, créant ainsi de la valeur.

Phase du projet CoWatt	Puissance installée	Coûts fixes	Création de valeur
Emergence 1 à 2 ans après la création		€ €	
Structuration 2 à 3 ans		€ €	
Confirmation 4 à 5 ans		€ € €	
Maturité 6 à 7 ans		€ € € €	

Fiche pratique : Le modèle économique de la SAS CoWatt

Où vont les bénéfices ?

Les statuts de la SAS stipulent que 50 % de la création de valeur doit être mise en report à nouveau (qui peut être distribué l'année suivante ou plus tard) et 25 % en réserve. Ces mesures de prudence permettent de stabiliser la société et de financer de futurs projets.

L'objet de ces projets et l'attribution du reste de la valeur créée fait l'objet d'un vote lors de l'Assemblée Générale (AG) de CoWatt, qui a lieu chaque année.

Tous les actionnaires de CoWatt disposent d'une voix dans cette assemblée (qu'ils aient une ou cent actions). Les suffrages exprimés sont pondérés en fonction de cinq collèges : citoyens (40%), associations liées à la transition énergétique (30%), salarié (5%), collectivités (15%), personnes morales privées (10%).

Suivant la décision des actionnaires, la valeur créée est utilisée pour un(e) :

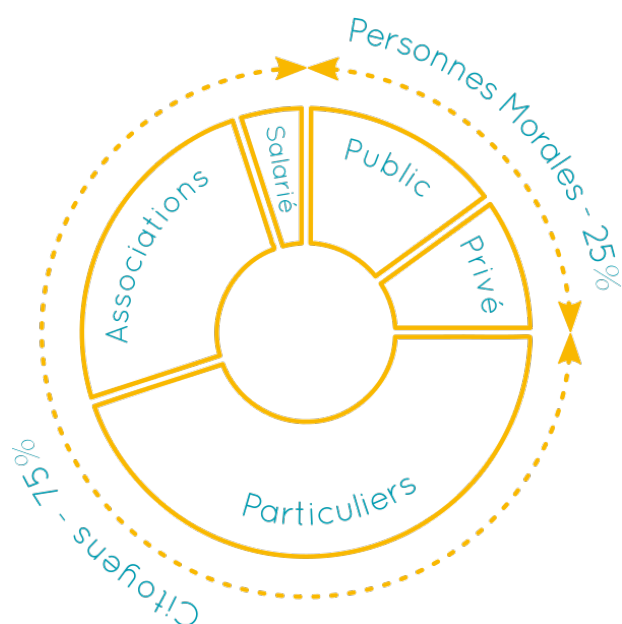
- Mise en réserve supplémentaire
- Report bénéficiaire
- Soutien financier à des actions de sensibilisation à la maîtrise de la demande énergétique et aux énergies renouvelables
- Réinvestissement dans de nouvelles unités de production d'énergie renouvelable
- Distribution de dividendes

Quel retour sur investissement pour les actionnaires ?

Comme expliqué précédemment, le modèle économique de CoWatt est théorique et ne permet pas de garantir un retour sur investissement.

L'objectif (indicatif) est d'atteindre une rentabilité de 2 à 3 % après mise en réserve, lorsque la société sera arrivée à maturité.

Le montant touché par les actionnaires dépendra alors de la décision prise par l'Assemblée Générale de distribuer ou non des dividendes.



Rappel légal :

Tout investissement comporte des risques.

Au sens du I de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, l'activité de CoWatt ne constitue pas une offre au public une offre de titres financiers car son montant total (Arrêté du 21 février 2013) « dans l'Union Européenne » est compris entre 100 000 euros et 5 000 000 euros et elle porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50 % du capital de l'émetteur.

Conformément à la loi, ce document ne peut être diffusé qu'aux personnes demandant expressément des informations sur le modèle économique de CoWatt.